



**Séance du 08 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 mars à 19 h, le Conseil Municipal de la Commune de SAUVAGNON, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEYROULET Bernard, Maire  
**Présents** : Mmes et MM ALLANOT, BAREILLE, BERGÉ, CAMPOS, CAYRON, CHAPOTHIN, DOUARD, GÉLIZÉ, LACROIX, LAFFAILLE, LALANNE, LANDRIEU, LAPLACE-NOBLE, MALABAT, PEYROULET, PROVENCE, SENTAURENS, TADDEI, VIRLOGEUX

**Absent ayant donné procuration** : Mme CAPDEVILLE (M. CHAPOTHIN), M. HUSTET (M. LAFFAILLE), M. LENOIR (M. CAYRON)

**Absent excusé** : M. REIMANN

**Secrétaire de séance** : M. CAYRON.

oo

**Objet : Caisse d'Allocations Familiales : Renouvellement Convention relative à la mise en place d'un  
Projet éducatif territorial/ Plan Mercredi 2024-2027**

Mme Lacroix, Maire Adjointe à l'Éducation et au Social rappelle que la Commune est engagée dans un Projet Éducatif Territorial et dans le dispositif « PLAN Mercredi » lancé à la rentrée 2018 suite à la suppression des Temps d'Activités Périscolaires et au retour à la semaine de 4 jours.

Cette convention a pour objet de déterminer les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires mises en place dans le cadre d'un projet éducatif territorial et d'un plan mercredi pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et/ou élémentaires de la commune dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui. Elle prévoit d'accompagner l'offre d'accueil du mercredi d'un soutien financier supplémentaire et d'un desserrement du taux d'encadrement.

L'accueil pour la journée des mercredis (hors vacances scolaires) est labellisé "Plan mercredi" par le Groupe d'Appui Départemental et organise l'accueil autour de 4 axes :

- 1. Continuité éducative (scolaire/périscolaire/extrascolaire, le cas échéant)
- 2. Accessibilité de tous les publics et inclusion des enfants en situation de handicap
- 3. Mise en valeur des richesses du territoire
- 4. Diversité et qualité des activités proposées

La convention est conclue à compter du 31 Août 2024 jusqu'au 30 Août 2027.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ADOPTE la convention PEDT/Plan Mercredi 2024-2027
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition.

Ainsi délibéré les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme certifié exact.

Le secrétaire de séance  
  
Gérard CAYRON

Le Maire,  
  
Bernard PEYROULET

NOMBRE DE MEMBRES		
Exercice	Présents	Votants
23	19	22

  

CONVOCAATION	
Date :	01/03/2024
Affichage :	01/03/2024